

RÈGLEMENTS POUR LES COURSES DE MI-DISTANCE / DISTANCE

Événements sanctionnés MACQ



Table des matières

PRÉCISIONS SUR LES MODIFICATIONS AUTORISÉES	3
L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT	4
Le comité organisateur	4
L'officiel de l'évènement « race marshal »	4
L'équipe vétérinaire	4
Chef de piste	4
INSCRIPTIONS	5
MUSHERS	5-6
LES CHIENS ET L'EXAMEN VÉTÉRINAIRE OBLIGATOIRE	7
GUIDE VÉTÉRINAIRE	8-9
TRAINEAU ET ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE	10-11-12
LA COURSE	12-13
DÉROULEMENT DU POINT D'ARRÊT	14
ASSISTANCE EXTERNE	14
MANIPULATION DES CHIENS	15
LA PISTE	15
RÉCLAMATIONS	16
BANQUET ET REMISE DES PRIX	16

PRÉCISIONS SUR LES MODIFICATIONS AUTORISÉES (Pour les organisateurs)

Dans ce document vous retrouverez les règlements qui s'appliquent aux évènements de traîneau à chiens de mi-distance / distances qui seront sanctionnés par MACQ. Chaque organisation de course pourra adapter certaines sections selon le format de son événement. Par exemple, le nombre de points d'arrêt, la durée du point d'arrêt et la distance des épreuves. Les sections identifiées par un **XX** ou par « (à préciser) » seront aussi à modifier par l'organisation de l'événement, et **seulement ces éléments peuvent être modifiés**. Afin d'alléger le texte, les termes

« musher.s » et « participant.s » désignant le meneur ou la meneuse de l'attelage de chiens seront utilisés.

L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT

La mission de l'organisme est d'organiser et d'assurer le déroulement d'épreuves de **mi-distance 40 milles (64 km) et 100 milles (160 km)** de chiens de traîneau dans la région de **La Sarre** au Québec. L'organisation se mandate d'offrir un évènement de calibre international tout en maintenant prioritaire d'excellents soins pour les chiens, un principe de compétition équitable ainsi que le maintien d'un esprit sportif. L'organisation de la course fera tout en son possible pour fournir le meilleur support bénévole aux compétiteurs et le race marshal utilisera son meilleur jugement afin de corriger dans la mesure du possible des erreurs humaines qui auraient pu se produire durant l'évènement. L'organisation de la course fera aussi son possible pour fournir le plus exactement possible la distance du trajet de la course.

Le comité organisateur : comité de personnes responsables de l'organisation et de la gestion de l'évènement. Ces personnes ont l'autorité complète et finale sur tous les aspects de l'évènement, excepté en ce qui concerne le respect des règlements et la gestion des protêts.

L'officiel de l'évènement « race marshal » : officier responsable de l'exécution des divers règlements énumérés dans ce document et de la gestion des protêts le cas échéant. Le marshal dirige tous les aspects de la course de façon à permettre à tous les participants d'avoir une chance équitable de succès.

L'équipe vétérinaire : gère la santé et la sécurité des chiens qui participeront à la course, et ce, autant au début de la course, pendant un point d'arrêt et à la fin de la course. Les vétérinaires auront l'autorité de retirer un ou des chiens pour des raisons de santé tout au long de l'évènement.

Chef de piste : voit au maintien de la piste et aux temps officiels des participant(e)s. Le chef de piste aura entière priorité sur toutes décisions finales concernant la piste.

INSCRIPTIONS

Les frais d'inscription pour chaque équipe seront de **200.00 (\$CDN) pour la course de 40 milles (64 km)** et **300.00 (\$CDN) pour la course de 100 milles (160 km)**. Si l'inscription est reçue avant le **31 décembre 2024**. Si l'inscription est reçue après cette date, les frais s'élèveront à 240.00 pour la course de 40 milles (64 km) et \$340.00 pour la course de 100 milles (160 km). La date limite pour s'inscrire est le mercredi 29 janvier 2025, 17h00. Si l'événement doit être annulé, un remboursement total sera effectué aux participant(e)s. Si un participant décide de se désister après son inscription, 80% du coût d'inscription sera remboursé si ce désistement se fait avant le **24 janvier 2025**. Si le désistement se fait après cette date, aucun remboursement ne sera effectué. **Dans le cas d'une raison majeure (ex. : problème de santé, accident, etc.), l'inscription sera remboursée en totalité.**

Un participant doit obligatoirement être membre annuel de MACQ, du 1^e avril 2024 au 31 mars 2025, pour s'inscrire et participer à une épreuve.

L'organisation de la course se réserve le droit de refuser une inscription pour une raison jugée significative. **La limite de participants sera de 20 équipes pour la course de 40 milles (64 km) et 20 équipes pour la course de 100 milles (160 km)**. Passé ce nombre, une liste d'attente sera établie.

Une courte biographie du musher devra être fournie durant le processus d'inscription ainsi qu'une liste de conditions médicales (si applicable) qui devraient être signalées aux organisateurs par souci de sécurité.

MUSHERS

- 1) Chaque musher qui s'inscrit à une course de 150-160 km (100 milles) doit avoir complété, dans les cinq dernières années, une course d'une distance d'au moins 50 km (30 milles). Chaque musher qui s'inscrit à une course de plus de 160 km devra avoir complété au moins une course d'une distance laissée à la discrétion des organisateurs.
- 2) Chaque musher doit être âgé d'au moins 18 ans à moins de faire une demande de dérogation à MACQ (info@macq.quebec) signée par un parent ou tuteur légal.
- 3) Un seul musher par équipe est autorisé à conduire l'attelage et aucune substitution ne sera acceptée durant la course.
- 4) La substitution de mushers ne sera acceptée que si le changement est signalé aux organisateurs et à l'officiel de l'événement avant la rencontre des mushers.
- 5) Chaque participant est dans l'obligation d'assister à la rencontre des mushers qui aura

lieu **vendredi, le 31 janvier 2025 à 17h30** au **Pavillon des Sports de Dupuy, au 6, 7^e Avenue Est, Dupuy**. Une prise des présences sera effectuée et une pénalité pourrait être imposée pour tout retard ou absence. Si, pour une raison valable et approuvée par l'officiel de l'événement, un participant était absent à la rencontre des mushers, le participant est responsable de s'enquérir de toute information nécessaire pour prendre le départ de l'épreuve.

LES CHIENS ET L'EXAMEN VÉTÉRINAIRE OBLIGATOIRE

- 1) Chaque équipe doit débiter la course avec un **minimum de 6 chiens et un maximum de 8 chiens pour la course de 40 milles (64 km)** et un **minimum de 8 chiens et un maximum de 10 chiens pour la course de 100 milles (160 km)**. Ce point sera assujéti à l'approbation de MACQ par souci de bien-être animal.
- 2) Les chiens participant à la course devront être âgés d'au moins 18 mois (**être né avant le 1^e août 2023**) le jour du départ.
- 3) Un maximum de **2 chiens** pourra être laissé au point d'arrêt (pour la course de 100 milles/160 km) et en aucun temps il sera permis de sortir un chien de l'équipe ailleurs qu'au point d'arrêt. Aucun autre chien que ceux désignés au départ de la course ne pourra être ajouté à l'équipe au point d'arrêt ni à tout autre moment durant la tenue de la course.
- 4) Chaque chien qui participera à la course devra être à jour pour ses vaccins contre le distemper (maladie de carré), l'hépatite infectieuse canine, le parvovirus, le parainfluenza (DHPP) ainsi que la rage. Les vaccins DHPP et rage approuvés pour une durée de trois ans par un.e vétérinaire seront acceptés. Quoique pas encore obligatoire, la vaccination annuelle contre la leptospirose est fortement recommandée. Les preuves de vaccination devront être envoyées par voie électronique à l'équipe vétérinaire à un moment qui sera communiqué aux mushers en temps opportun.
- 5) Les vaccins devront avoir été administrés au moins deux semaines avant la date de l'événement.
- 6) Chaque chien qui participera à l'événement devra aussi se soumettre à un examen par un de nos vétérinaires de course. Cet examen se tiendra entre **9h00 et 17h00 le 31 janvier 2025** au Parc Équestre, situé au 50 1^e Avenue Est à La Sarre. Seuls les chiens dont la santé sera jugée appropriée pour participer à la course par les vétérinaires seront autorisés à prendre le départ. Il est à noter que la décision des vétérinaires à ce sujet est finale. Toute communication inappropriée ou abusive du musher envers l'équipe vétérinaire pourra entraîner une pénalité ou même la révocation du droit de participer à la course dépendamment de la sévérité de l'infraction. Il va de soi que toute discussion devra se faire dans le plus grand respect.
- 7) Chaque chien qui quitte le départ de la course sera marqué à l'aide d'un crayon de couleur par l'équipe vétérinaire. Aucun chien « non marqué » ou « non identifié » ne pourra prendre part au départ.
- 8) Les vétérinaires doivent avoir accès à tous les chiens participant à la course jusqu'à 2 h suivant l'arrivée de l'équipes de chiens au fils d'arrivée.

GUIDE VÉTÉRINAIRE

De façon générale, aucune drogue ou moyen physique ne pourra être utilisé pour stimuler la performance d'un chien. L'organisation de l'événement, avec l'équipe de vétérinaires, se réserve le droit de prélever des échantillons sanguins et/ou d'urine pour soumission à des tests antidopage, et ce, durant toute la durée de la course.

- 1) Substances et objets prohibés : aiguilles de seringue pour l'injection de substances, stéroïdes anabolisants, analgésiques, médication anti-inflammatoire (corticostéroïdes, anti-prostaglandines, salicylates, DMSO etc.), anesthésiques, stimulants du système nerveux central, anti-histamines, bronchodilatateurs, supprimeurs de toux, diurétiques, relaxants musculaires, opiacés ou toutes autres substances permettant de rehausser la performance d'un chien ou encore susceptible de camoufler son état de santé.
- 2) Substances permises : vitamines; minéraux, électrolytes, probiotiques ou tout autre supplément alimentaire conçu à cet effet et dans son emballage d'origine, antiacides comme la famotidine (Pepcid AC) et l'oméprazole (Prilosec) pour prévenir les ulcères gastriques.
- 3) Décès d'un chien : le musher est responsable de l'état de santé de ses chiens et devrait se familiariser avec des guides de premiers soins canins et devrait être en mesure de reconnaître les symptômes indicateurs d'un problème de santé. Dans l'éventualité où un chien décéderait durant la course, celui-ci devra être complètement recouvert dans le sac de traîneau et l'organisation de l'événement et/ou l'équipe vétérinaire devra en être informée immédiatement afin d'assurer un suivi approprié. À défaut de se conformer à ceci, le musher pourra se voir disqualifié ou même banni pour de futures courses sanctionnées par MACQ.
- 4) Conditions pour évaluer l'état de santé d'un chien par l'équipe vétérinaire : voici une liste des différents critères permettant à l'équipe vétérinaire de juger si un chien est en bon état pour démarrer la course et aussi repartir du point de contrôle : un état cachectique corporel (trop maigre et faible masse musculaire), état d'hydratation (8% ou plus), rythme cardiaque irrégulier, température rectale élevée, hypothermie, bruits pulmonaires anormaux, urine rougeâtre ou brune (signe de myopathie), diarrhée chronique avec présence de sang (ou encore vomissement de sang), engelures, toute blessure orthopédique causant de l'inflammation et/ou de la douleur, état psychologique du chien (particulièrement au point d'arrêt où, par exemple, un chien n'aurait aucune volonté de reprendre le départ).

- 5) **Épilepsie** : Si un chien a déjà fait une crise d'épilepsie, le musher devra fournir à l'équipe vétérinaire lors de l'examen, l'autorisation écrite de son vétérinaire qui confirme que le chien peut participer à une course, et ce sans danger pour sa santé.
- a) Si ce chien fait une crise d'épilepsie durant la course de 40 milles (64 km) ou durant la 2^e moitié de la course de 100 milles (160 km), ce dernier devra être installé immédiatement, après que la crise soit passée, dans la bâche du traîneau et devra y demeurer jusqu'à l'arrivée.
- b) Si ce chien fait une crise d'épilepsie durant la première moitié de la course de 100 milles (160 km), ce dernier devra être installé immédiatement, après que la crise soit passée, dans la bâche du traîneau et devra y demeurer jusqu'à l'arrivée au check point. Le musher a l'obligation de le mentionner à l'équipe vétérinaire et le chien ne pourra, sous aucun prétexte, participer à la 2^e moitié de la course. Il devra être pris en charge par le handler.
- ** Notez que ce chien ne sera plus accepté dans les prochaines éditions de la PG Expédition Abitibi.**

TRAÎNEAU ET ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- 1) Tous les harnais doivent être rembourrés au niveau du cou et de la poitrine du chien et doivent être munis de bandes réfléchissantes.
- 2) La longe de trait doit être organisée en file de deux chiens et doit être en corde ou encore en câble d'acier pourvu que celui-ci soit recouvert d'une gaine ou encore d'une corde creuse. Toute chaîne ou câble d'acier non recouvert ne seront pas acceptés.
- 3) Le traîneau doit être muni d'un frein adéquat ainsi que d'un pare-choc et d'une ancre à neige. Le traîneau doit être de dimension suffisante avec un sac approprié permettant d'accommoder l'équipement obligatoire du traîneau ainsi que l'espace pour transporter un chien si nécessaire. Finalement, le traîneau devra être muni d'un câble d'attache d'au moins 2,5 m (8 pi) attaché à la ligne principale.
- 4) **Équipement obligatoire** qui doit être **dans le traîneau** en tout temps pour les courses de **mid-distance ne comportant aucun checkpoint** (ex: de 50 km (30 milles)) :
 - Une lampe frontale avec les batteries/piles nécessaires de rechange);
 - sac de couchage d'hiver (-30 C);
 - 4 bottines pour chaque chien, les bottines peuvent être porter par le chien ou dans le traîneaux;
 - 450 g (1 lb) de nourriture pour chaque chien sur l'attelage (moulée ou viande);
 - un couteau approprié (à lame fixe) qui doit être porté par le musher et accessible en tout temps;
 - des raquettes de dimension standard pour le poids du musher (voir le tableau des raquettes page 10);
 - une trousse de premiers soins (pour chiens et humains) avec suffisamment de pansements;
 - une hache d'au moins 55 cm (22 pouces);
 - un coupe-câble d'acier (pour les longes de trait avec câble d'acier);
 - matériel pour allumer un feu et allumettes à l'épreuve de l'eau;
 - un chaudron capable de faire bouillir 2 litres d'eau;
 - un bol pour chaque chien dans l'attelage;
 - une lumière clignotante sur chaque chien de tête devra être portée de l'aube au crépuscule;
 - carnet de santé des chiens qui sera remis à la rencontre des mushers.

- **Une pénalité de 15 minutes sera donnée pour chaque item manquant au Départ et à l'arrivée (à l'exception des bottines à l'arrivée)**
- 5) **Équipement obligatoire** qui doit être dans le traîneau en tout temps pour les **courses de 150 km (100 milles) et plus:**
- deux lampes frontales avec les batteries/piles nécessaires);
 - sac de couchage (-30°C);
 - 8 bottines pour chaque chien (dont 4 peuvent être sur le chien) par section de sentier, les sections étant séparées par les points d'arrêts
 - 450 g (1 lb) de nourriture pour chaque chien sur l'attelage (moulée ou viande);
 - un couteau approprié (à lame fixe) qui doit être porté par le musher et accessible en tout temps;
 - des raquettes de dimension standard pour le poids du musher (voir le tableau des raquettes page 10);
 - une trousse de premiers soins (pour chiens et humains) avec suffisamment de pansements;
 - une hache d'au moins 55 cm (22 pouces);
 - un coupe-câble d'acier (pour les longes de trait avec câble d'acier);
 - matériel pour allumer un feu et allumettes à l'épreuve de l'eau;
 - un réchaud « cooker » capable de faire bouillir au moins 8 litres (2 gallons) d'eau ainsi que du carburant en conséquence pour faire fondre de la neige en eau.
 - un bol pour chaque chien dans l'attelage;
 - une lumière clignotante rouge sur chaque chien de tête devra être portée de l'aube au crépuscule;
 - le nombre de « drop lines » correspondant au nombre de chiens pouvant être *dropper*, en câble d'acier muni d'une gaine protectrice d'une longueur entre 56-66 cm (22-26 pouces)
 - carnet de santé des chiens qui sera remis à la rencontre des mushers.
- **Une pénalité de 15 minutes sera appliquée pour chaque item manquant au Départ, à la sortie des check point et à la ligne d'arrivée (à l'exception des bottines à l'arrivée)**

Tableau des raquettes

Longueur de raquette (Snow shoes Length)	Capacité de poids (Weight capacity)
36 cm (14 inch)	13-29 kg (30-65 lb)
48 cm (19 inch)	18-34 kg (40-75lb)
53 cm (21 inch)	27-45 kg (60-100 lb)
58 cm (23 inch)	31-54 kg (70-120 lb)
63,5 cm (25 inch)	40-77 kg (90-170 lb)
69 cm (27 inch)	58-90 kg (130-200 lb)
76 cm (30 inch)	77-108 kg (170-240 lb)
88 cm (34 inch)	99-158 kg (220-350 lb)

LA COURSE

- 1) Avant le départ de la course, chaque musher et son équipe, incluant le « handler », doit être disponible pour une vérification de l'équipement obligatoire à transporter, et ce, avant le départ ainsi qu'à l'arrivée de l'épreuve. Le lieu et l'endroit seront dévoilés à la rencontre des mushers.
- 2) Le port du dossard est obligatoire du début de l'épreuve jusqu'à la fin lorsque sur la piste. Ce règlement ne s'applique pas au point d'arrêt de l'épreuve.
- 3) Chaque chien participant à l'épreuve devra être identifié au collier (nom du chien et initiales du propriétaire) soit par inscription directe sur la sangle du collier ou par une médaille de type « dog tag ».
- 4) Chaque musher doit obligatoirement participer au banquet et à la remise des prix le **2 février 2025** à moins d'une raison valable autorisée par le comité organisateur.
- 5) Chaque départ se fera à **2 minutes** d'intervalle.
- 6) L'ordre des départs se fera par tirage au sort. La date et l'heure vous seront communiqués ultérieurement sur notre page Mushers PG Expédition Abitibi
- 7) Il est strictement défendu de laisser de la nourriture traîner sur la piste.
- 8) Afin de favoriser une image et une évolution des sports attelés et selon la Loi concernant la lutte contre le tabagisme du gouvernement du Québec, chapitre L-6.2, article 2,

paragraphe 5, il est interdit de fumer où se déroulent des activités sportives ou de loisirs. Il vous sera demandé de fumer à neuf mètres de l'air de départ, d'arrivée et des check points sous risque de pénalités selon la Loi L-6.2 article 2.2.

- 9) La partie la plus avancée du traîneau constitue le repère pour la ligne de départ et pour déterminer le temps officiel d'une équipe lorsqu'elle franchira la ligne d'arrivée après avoir complété le trajet.
- 10) Toute infraction attribuée à une équipe de course se manifeste par une pénalité de temps ajoutée à la durée totale du temps de course de l'équipe fautive. Toute pénalité donnée sera de 15 minutes et peut être cumulative si il y a plusieurs infractions. Advenant une faute majeure volontaire nuisant à la course d'un autre participant ou au bon déroulement de l'événement, l'officiel a la liberté de disqualifier le participant fautif. Un formulaire de protêt est disponible sur le site web MACQ au besoin ([compléter un protêt](#)).

DÉROULEMENT DU POINT D'ARRÊT

- 1) Il y aura un point d'arrêt d'une durée minimale de **3h30** et maximale de **4 heures** qui sera à **l'École Casse-Croûte de La Reine**. Ce point sera assujéti à l'approbation de MACQ par souci de bien-être animal.
- 2) Le point d'arrêt **peut être assisté** par votre handler. Celui-ci/celle-ci devra préalablement être identifié(e) lorsque vous vous présenterez à l'accueil le vendredi 31 janvier 2025.
- 3) Une balle de paille et de l'eau **chaude** seront fournies à chaque équipe.
- 4) Le temps de départ minimal et maximal pour le départ du point d'arrêt seront affichés sur un tableau à l'intérieur de **l'École Casse-Croûte**.
- 5) Les chiens qui ne pourront repartir du point d'arrêt devront être laissés sous les soins du handler ou encore des bénévoles désignés. Aucun chien ne pourra être laissé ailleurs qu'à cet endroit.
- 6) Seul le matériel contenu dans le drop bag peut être utilisé, mis à part la paille et l'eau chaude qui est fourni par PG Expédition Abitibi.
- 7) Le musher doit signer la feuille de temps à l'arrivée au check point, à la sortie du check point et à la ligne d'arrivée.

ASSISTANCE EXTERNE

- 1) Aucune assistance externe autre que le handler au départ et point d'arrêt ne sera permise sous peine de pénalité. Des exceptions pourraient être acceptées et devront être approuvées par l'officiel de l'événement, par exemple pour une équipe de chiens perdue, lors de la traversée d'une route et que l'équipe se retrouve sur la route, etc.
- 2) Il est cependant permis pour les mushers de s'entraider.

MANIPULATION DES CHIENS

- 1) Une manipulation ou traitement inapproprié des chiens par le musher ou handler est strictement défendu et sera pénalisé sévèrement. Il est aussi strictement défendu de taper sur le traîneau ou autres objets pour faire avancer une équipe.
- 2) Aucune muselière, ou tout autre dispositif limitant/empêchant un chien de bien se ventiler, ne seront tolérés lors de la course, sous peine de disqualification de l'équipe. Chaque chien doit être en mesure de bien réguler sa température corporelle.
- 3) Si un musher perd son équipe il ne sera pas disqualifié en autant qu'il puisse regagner le contrôle de l'équipe et qu'il demeure sur le trajet de la course. Le musher doit accepter toute aide valable pour reprendre le contrôle de son équipe. Il pourrait y avoir une pénalité de temps selon les moyens utilisés pour rejoindre l'équipe perdue.
- 4) Chaque chien devra être attaché sur la ligne de trait du traîneau par son harnais et chaque chien qui ne peut demeurer attaché sur cette ligne devra être transporté dans le traîneau.
- 5) **Pour participer à la PG Expédition Abitibi, chaque chien devra aussi être attaché à la ligne de trait par son collier.**

LA PISTE

- 1) La piste sera complètement balisée et il y aura de l'assistance de bénévoles aux croisés de chemins afin d'assurer la sécurité des équipes. Le chef de piste assurera son entretien et répondra directement à l'officiel de course afin d'accéder aux mushers directement sur la piste en cas de besoin, et ce, par le chemin le plus court.
- 2) Chaque musher doit en tout temps demeurer sur le trajet de la piste.
- 3) Lorsqu'une équipe veut effectuer un dépassement, elle doit aviser l'équipe à être dépassée en appelant « TRAIL ». À ce moment, l'équipe dépassée devra faire son possible afin de faciliter le dépassement. Durant les dépassements, les pôles ou bâtons de ski ne devront pas être utilisés sur une distance d'un minimum de 30 mètres (100 pieds). L'équipe dépassée devra aussi attendre un minimum de 5 minutes avant de tenter de dépasser à nouveau l'autre équipe si jamais cette situation se présentait. S'il s'avère qu'une équipe qui dépasse éprouve de la difficulté durant ou juste après le dépassement (par exemple, chiens de tête emmêlés, etc.), l'équipe dépassée devra arrêter et attendre que la situation se règle avant de redémarrer.
- 4) Pour le dernier 1,6 km (1 mille) de la course, le règlement de dépassement énuméré au point 3 ne s'applique pas: « no-man's-land ».
- 5) Il est strictement interdit de laisser des déchets ou de la nourriture sur la piste de course sous peine de pénalité.

RÉCLAMATIONS

- 1) Chaque musher et handler sera en accord de ne pas tenir les organisateurs de la course, ainsi que l'équipe vétérinaire légalement responsable de tout acte ou dommage encouru durant l'événement incluant les divers risques inhérents associés à l'événement.
- 2) Un formulaire d'acceptation des risques inhérents à l'événement ainsi qu'un questionnaire médical devra être rempli peu avant l'événement.
- 3) L'organisation de la course se réserve le droit de photographier les mushers, handlers et équipes de chiens et de publier ces photos sur les médias sociaux ainsi que sur la page web de la course.

BANQUET ET REMISE DES PRIX

- 1) **Il y aura un brunch le 2 février 2025 à compter de 9h00 au Pavillon des Sports de Dupuy.**
Après le déjeuner, il y aura une remise de prix. S'en suivra la fermeture de l'évènement.
- 2) **Le montant total des bourses sera publié ultérieurement sur le site web.**